

COMPTE-RENDU DU COPIL NATURA 2000 DES SITES : FR7200754 « MONTAGNES DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT » FR7212015 « HAUTE CIZE : PIC D'ERROZATE ET FORET D'ORION »

MERCREDI 17 FEVRIER 2016 A SAINT JEAN PIED DE PORT

Etaient présents :

Elus : GOYHENEIX Joseph (président CSPC, maire Lecumberry), BIDART Jean Paul (Maire d'Ahaxe), DUBOIS Jean (Délégué suppléant, Saint Jean Le Vieux), GOROSTIAGUE Jean-Michel (Conseiller Municipal Uhart Cize), ETCHANDY Gabi (Délégué Commission Syndicale du Pays de Cize), TAFERNABERRY Roger (Délégué Commission Syndicale du Pays de Cize),

Services d'Etat : BARBERIS Jérôme (DDTM), LABORDE Emilie (DDTM), BROCAS Claire (DDTM).

Personnes qualifiées : COUANON Virginie (LPO Aquitaine), LEMOAL Tangi (CEN AQUITAINE), OLCARD Ludovic (CBNPMP).

Chambres consulaires, collectivités, associations et fédérations : ITURBURUA Xabina (EHMEB), OURTHIAGUE Argitxu (CDEO-Cellule pastorale), ALDACOURROU Benât (président de la société de chasse de Garazi), ETCHEBARNE Dominique (président club de rando, CDRP64, FFR, Graziko Mendizaleak), OILLARBURU Jean-Bernard (Commission Syndicale du Pays de Cize), DANIEL Alain (ONF UT Bayonne), PEBOSCS Christian (FDC 64), BERNOS Nicolas (CPIE 64), VINCENS Denis (Mendi Gaiak), MAITIA Mikael (CRPF Aquitaine), HARISTOY Marlène (CSVB), CAVAILLES Guillaume (EHLG), URCUN Jean-Paul (CSRPN), GASCOUAT pierre (cellule pastorale/Lycée Oloron), TOURREUIL David (Commission Syndicale du Pays de Soule), PEAN Sarah (Stagiaire CSPC), CHOMARD Emilie (CSP Cize).

Etaient excusés :

ECHEBARNE Jean-Bernard (ONCFS 64), GARDE Coline (DREAL), CALDUMBIDE Jean Pierre (propriétaires forestiers), INCHAUSPE Henry (délégué Commission Syndicale), QUEHEILLALT Pascal (délégué FDSEA), UHALDE Roger (délégué Commission Syndicale).

ACCUEIL

Joseph GOYHENEIX, président du comité de pilotage, introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants.

Emilie CHOMARD annonce l'ordre du jour :

- 1) Rappel sur l'historique de la démarche,
- 2) Présentation des procédures liées à l'approbation du DOCOB,
- 3) Bilan de la campagne d'animation (mai 2015 à décembre 2015),
- 4) Planning pour 2016,

5) Questions et réflexions des personnes présentes.

1/HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

Rappel :

- des sites concernés en Cize,
- des enjeux écologiques,
- des enjeux socio-économiques,
- des 7 objectifs de développement durable,
- le programme d'action.

2/PRESENTATION DES PROCEDURES LIEES A L'APPROBATION DU DOCOB

ARRETE D'APPROBATION DU DOCOB :

Emilie Laborde et Jérôme Barberis (DDTM) indiquent :

- que l'AP a été soumis à la consultation du public, aucune remarque n'a été faite, il va donc être mit à la signature du préfet.
- Indique que l'AP d'approbation du DOCOB :
 - o approuve le DOCOB, précise sa composition, en fixe le périmètre,
 - o reprend la liste des habitats et espèces d'intérêts communautaires présents sur le site,
 - o précise les conditions de mise en œuvre des actions du DOCOB
 - o précise le contenu des contrats « ni ni » « forestiers » et agricoles,
 - o reprend la liste des actions prévues au DOCOB
 - o détail l'animation.

AVANCEMENT SUR LA RE-CONSULTATION DES COMMUNES EN VUE DE VALIDER LE PERIMETRE :

Emilie Laborde rappelle que :

- le périmètre du site « Haute Cize : pic d' Herrozate et foret d 'Orion » ne sera pas modifié,
- le périmètre du site « Montagnes de Saint Jean Pied de Port » a été modifié à la marge et validé lors du COPIL du 16 avril 2015,
- les commune seront donc re-consultées sur ce nouveau périmètre.

REMARQUES : il est donc important d'inciter les porteurs de projets à s'appuyer sur le nouveau périmètre.

3/BILAN DE LA CAMPAGNE D'ANIMATION (MAI 2015 A DECEMBRE 2015)

LA SENSIBILISATION

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

En 2016, l'animateur travaillera sur :

- parution d'un **bulletin d'information**, bulletin qui sera distribué dans les communes du site par les services de la Poste.
- la mise à jour de **site internet**,

- la réalisation de **sorties nature**, via notamment un partenariat avec le CPIE de Baigorri.

SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

Les enfants seront les acteurs de demain, il est donc important qu'ils prennent connaissance du patrimoine naturel présent sur le territoire et qu'ils se familiarisent à la démarche natura 2000.

- Il est prévu de proposer un **projet pédagogique aux écoles primaires** des communes du site (Arneguy, saint Michel, ...).

Un travail étroit sera à mener à la fois avec le monde éducatif et associatif, afin de définir un projet, choisir les thèmes, préparer les travaux des classes.

- Intervention de l'animateur du DOCOB auprès des écoles.

La mesure prévoit d'apporter des connaissances sur les habitats et les espèces présents sur le site aux scolaires et aux étudiants notamment ceux issus des filières Gestion et Protection de la Nature (GPN), Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF). L'objectif est de faire participer le réseau pédagogique local aux actions Natura 2000, tant sur des chantiers que dans le cadre d'études.

AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs n'a pas permis de définir l'état de conservation de toutes les espèces d'intérêt communautaire. Certaines espèces nécessitent d'enrichir ou d'acquérir des connaissances sur leur répartition, leur état de conservation, leurs habitats, les raisons de la variation de la taille des populations, ou de confirmer leur présence/absence sur le site.

- Pour 2016 aucun travail de ce type ne sera entrepris sur cette thématique, par contre en 2017, un inventaire sur les **insectes saproxyliques** pourra être mené. La présence du Rhysode en forêt d'Iraty fait présager que cette espèce est potentiellement présente sur le site. Pour vérifier cette hypothèse, des prospections de terrain seront nécessaires par la technique de "recherche d'indices de présence".

TOURISME

Aujourd'hui aucune communication/information en lien avec les enjeux écologiques n'est en place vis-à-vis des professionnels du tourisme. L'ensemble des informations relatives à Natura 2000 et à la richesse naturelle du site **doit être disponible** en permanence, et même visible sur les sites.

- La lettre d'information N2000 continuera d'être mise à disposition à l'office de tourisme,
- L'animateur participera à la coordination d'évènements (notamment sportifs),
- Un programme d'animation « sensibilisation » à l'environnement sera proposé cet été au chalet de Cize,
- Des panneaux d'information /sensibilisation seront installés sur le site. Ce projet suivra l'évolution du projet Poctefa (transfrontalier) qui prévoit la mise en place de panneaux informatifs.

PRESERVER LES POPULATIONS D'OISEAUX ET LES CHIROPTERES CAVERNICOLES (CHAUVES-SOURIS) SUR LE SITE

Assurer les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction des nicheurs rupestres et des chiroptères

Plusieurs rapaces et corvidés ainsi que des chiroptères dépendent du milieu rupestre pour nicher et pour hiberner. Un dérangement en période de reproduction peut parfois être suffisamment important pour engendrer une diminution du succès reproducteur ou d'hivernation.

- Mise en place **d'un conventionnement** avec les différents utilisateurs du site, afin de réduire les risques de dérangements : l'objectif est, en accord avec les dits utilisateurs, de permettre aux espèces rupicoles et aux chiroptères cavernicoles soumis à des dérangements liés aux activités humaines de pouvoir nicher/ se reproduire en toute quiétude (ne concerne pas les espèces déjà soumises à un PNA),
- Il est proposé de travailler en partenariat avec la fédération de chasse sur la **sensibilisation des éleveurs au piégeage des renards**, afin de réduire les battues pendant la reproduction des rapaces,
- Proposition de travailler sur la sensibilisation à la réduction de l'utilisation des cartouches au plomb.

Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les grands rapaces

La saison hivernale est une période critique pour les grands rapaces en raison du manque de ressources trophiques sur les zones d'estives.

- Face à cet objectif un réseau de placettes a été mis en place en Cize,
- Une campagne de réintroduction des isards (menée par la fédération de chasse) est en cours.

REMARQUES :

Christian PEBOSC (fédération de chasse) : aujourd'hui le renard pose des problèmes sur les élevages, la fédération de chasse est prête à travailler en partenariat pour former l'éleveur au piégeage des renards.

Emilie Laborde DDTM : rappelle que le but de cette mesure est de préserver les grands rapaces. Aujourd'hui plusieurs grands rapaces nichent sur le site, la conséquence directe de ces nidifications, est d'éviter tout dérangements et notamment les actions bruyants comme les battues. Le piégeage est donc une solution plus appropriée pour leur apporter une réponse.

Christian PEBOSC émet des réserves sur la question de la non-utilisation des cartouches au plomb. Pour lui ce sujet est un sujet crucial, il informe qu'au niveau national des études sont en cours, d'ailleurs aujourd'hui il est interdit de chasser avec des cartouches au plomb en zone humide.

La fédération de chasse réaffirme sa volonté de continuer la réflexion.

Jean Paul BIDART demande si les éleveurs devront avoir un permis de chasse pour piéger les renards. Il lui est répondu que NON, c'est un agrément délivré par la DDTM, après une formation de 2 jours.

PRESERVER LA FAUNE ET FAVORISER LES HIC ET LES CORRIDORS

La conservation des populations de chauves-souris et de plusieurs espèces d'oiseaux (Crave, etc.) passe en particulier par la conservation de leurs ressources alimentaires notamment les insectes coprophages. Or, dans la zone couverte par le site Natura 2000, l'une des causes de la diminution de ces espèces est l'évolution des pratiques sanitaires (traitements et vaccination).

- La mise en place d'un projet expérimental visant à favoriser **des pratiques alternatives** aux traitements antiparasitaires avait été identifiée comme l'une des actions du DOCOB. → l'association BLE (Biharko Lurraren Elkartea) travaille actuellement sur cette thématique, il est décidé que l'animateur devrait se rapprocher de cette association et travailler en partenariat.
- A l'instar de 2015 (première édition) une journée d'échange/formation sur les pratiques alternatives à destination des bergers est prévue pour 2016.
- Dans les plans de gestion pastoraux des recommandations seront formulées, par exemple : il sera demandé aux éleveurs de garder leurs animaux, 3/4 jours sur la ferme une fois les traitements antiparasitaires réalisés.

REMARQUES :

Joseph GOYHENEIX rappelle que le Pays Basque est un territoire propice aux différents parasites, pour lui les éleveurs sont dans l'obligation de traiter leurs animaux, il est donc important d'organiser des journées de rencontre/formations afin d'identifier des pratiques alternatives.

Concernant les baignoires de traitements, il est demandé si elles pourront toujours être utilisées.

Emilie CHOMARD : les baignoires ne seront pas supprimées, mais une réflexion pourra être lancée sur la possibilité d'équiper les baignoires de bacs de rétention, sachant que certaines sont déjà équipées.

FAVORISER LES HABITATS FORESTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ASSOCIEES

- Il est proposé de travailler sur l'augmentation de la nécromasse et la densité de vieux bois favorables à la flore et la faune des hêtraies et sur les forêts privées.

Le CRPF indique que les forêts privées ne sont pas déficitaires en bois mort, il propose de travailler en partenariat avec l'animateur N2000 sur les IBP (indices de biodiversité potentielle). L'IBP est un outil simple et rapide pour évaluer la biodiversité forestière de parcelles boisées et les améliorations possibles.

REMARQUES :

- Jean Bernard Oillarburu suggère que l'animateur N2000 se rapproche du CRPF, afin de partager les données/infos.
- Par ailleurs, il est prévu que l'animateur continue d'assister aux CLE (commission locale d'écobuage), afin que les enjeux écologiques soient pris en compte (lisières).

MAINTENIR, RENFORCER ET INCITER LES PRATIQUES PASTORALES ADAPTEES AUX HIC ET EIC

Afin de répondre à cet objectif, différentes actions ont été menées sur le territoire comme :

- la réalisation d'une typologie des haies,
- un concours prairies fleuries,
- la mise en place des MAEC.

| MAEC | | Aide en euros /ha ou ml | depot PAE 2015 réalisé en 2015 en ha |
|--|-------------------|-------------------------|---|
| Entretien des prairies de fauche par le maintien de la richesse floristique | « AQ-CIZE-HE 02 » | 66,01 | 26,7 |
| Entretien des prairies de fauche par gestion de la fertilisation | « AQ-CIZE-HE 01 » | 53,42 | 9 |
| Gestion pastorale extensive des landes et pelouses surface coll | AQ-CIZE-HE 03 » | 75,44 | 378 |
| Gestion pastorale extensive des landes et pelouses avec maîtrise de l'embroussaillage(ajonc) | AQ-CIZE-HE 04 | 94,52 | 0 |
| Gestion pastorale extensive des landes et pelouses avec maîtrise de l'embroussaillage (fougere tard) | AQ-CIZE-HE 06 | 95,42 | 23,44 |
| Gestion pastorale extensive des landes et pelouses avec maîtrise de l'embroussaillage(fougere tot) | « AQ-CIZE-HE05 » | 170,86 | 0 |
| entretein des bosquets | AQ-CIZE-BO | 145,84 | 0 |
| entretein des haies | AQ-CIZE-HA | 0,36 | 0 |
| entretien des ripisylves | AQ-CIZE-RI | 1,01 | 0 |
| | | | 436 |
| | | | 164 000€ pour 5 ans |

FIGURE 1: BILAN "PROVISOIRE"DE LA CAMPAGNE 2015

ACTION : 1/RESTAURER ET/OU ENTRETENIR LES MILIEUX AGROPASTORAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN ZONE D'ESTIVE

2/CONSERVER /RESTAURER LES LANDES D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN ZONE INTERMEDIAIRE,

Pour 2016 il est prévu de :

- **Continuer la campagne de MAEC,**

- afin d'augmenter la place du berger avec déplacement et surveillance des troupeaux en fonction du faciès,
- afin de limiter la période de pâturage sur ces zones et favoriser un pâturage précoce (avant le 1er juin) sur

l'ensemble des pelouses d'altitude

- afin de lutter contre l'envahissement de ces milieux (fougère, ajoncs)

- **Réaliser une étude ayant pour** objectif de : « Limiter une utilisation trop intense de certaines pelouses en limitant l'accès aux animaux sur une période donnée ». « Favoriser un pâturage d'intersaison afin de maintenir la mosaïque du milieu ».

L'objectif est de maintenir /améliorer le cortège floristique des pelouses d'altitude de la DH, en contrôlant le chargement notamment à travers la limitation de l'accès aux chevaux sur une période donnée.

- **Re-cibler la zone d'action sur les fauches** de fougère (précoce et tardive).

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire sont menacés par la baisse de pression pastorale en début de saison et le développement naturel de certaines espèces dont la fougère aigle et l'ajonc. En cas de baisse de l'intensité pastorale les pelouses acidiphiles thermo-atlantiques peuvent aussi évoluer rapidement vers des formations de landes denses à Ulex sp. et Erica sp (habitat de la DH).

L'objectif ici est de maintenir ouvert et/ou de ré-ouvrir des espaces par des actions humaines (gyrobroyage/fauche) en favorisant une gestion pastorale.

- **Participation au CLE.** La Commission Locale d'Écoboilage (CLE) permet aux maires de s'assurer de la bonne organisation et de la sécurisation des mises à feu sur son territoire. Ces CLE sont des outils de gestion des éco-boilages clairement définis dans le schéma départemental et prévus dans l'arrêté préfectoral « Incinération des végétaux ». Elles constituent une instance de concertation et de préparation de tous les chantiers de l'année. La gestion administrative et sécuritaire des éco-boilages en Cize est bien maîtrisée, et la constitution de CLE est un des principaux facteurs de réussite. Cependant, il serait intéressant que l'impact du feu sur les milieux et l'activité biologique puissent être évalués.

CONSERVER OU RESTAURER LES HABITATS DE PRAIRIES DE FAUCHE NATURELLES ET LES PRAIRIES MESOPHILES,

- **Continuer la campagne de MAEC :** Maintien de la biodiversité (obligation de résultats) et Limitation de la fertilisation. Le principe est de favoriser des pratiques extensives (pas de fertilisation) sur les prairies qui ne relèvent pas de la directive habitat afin qu'elles (re)deviennent d'intérêt communautaire.
- **Concours prairies fleuries.** L'objectif du concours est de valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre agri-écologique. C'est aussi un outil de communication, le concept de prairies fleuries apparaît comme fédérateur et pédagogique, capable de créer du lien entre agriculture, environnement et territoires et capable de s'inscrire dans le cadre d'un projet plus global de développement durable du territoire.

Il faut être éleveur en activité pour pouvoir participer au concours. Les parcelles engagées sont des surfaces agricoles utiles qui participent au système fourrager des exploitations. L'évaluation de l'équilibre agri-écologique repose sur une méthode d'observation de la végétation simple construite avec l'Institut National de la Recherche Agronomique.

MAINTENIR/RESTAURER LES CORRIDORS BIOLOGIQUES (HAIES, BOSQUETS, ...)

Les haies, bosquets constituent des corridors de déplacements pour certaines espèces, pour d'autres ce sont des zones de nidification. Il apparaît donc essentiel de les préserver, voire de les améliorer.

- Continuer la **campagne de MAEC** entretien de haies, entretien des bosquets,
- **Diffuser la typologie** des haies, afin de sensibiliser/informer les différents propriétaires sur le rôle de haies, les modalités d'entretien.

Emilie CHOMARD indique que certains dossiers MAEC n'ont pu être éligibles faute de « plancher » atteint, en effet les éleveurs doivent engager un minimum de 300€ pour pouvoir souscrire une/des MAEC.

REMARQUES :

Jean Bernard OILLARBURU : Combien de contrats « gestion pastorale » ont été souscrits ?

Emilie CHOMARD : 21 contrats ont été signés ce qui correspond à 378ha, ce qui est un véritable succès. Emilie précise que l'ensemble de ces dossiers a été porté par la Commission Syndicale. Cependant les éleveurs restent responsables de l'action. Ils doivent tenir un cahier de pâturage et un suivi annuel est prévu avec les éleveurs engagés (prévisions 2016, écobuage, animaux malades, diagnostique de départ, obligation de résultat).

Jean Michel GOROSTIAGUE : qui contrôle le travail réalisé ?

Emilie CHOMARD : l'ASP (Agence des services de paiement) peut contrôler à tout moment la réalisation des engagements.

Denis VINCENS (Mendi Gaiak) demande : Que fait-on si au bout des 5 ans l'état de conservation de la végétation ne s'est pas amélioré ?

Emilie CHOMARD: Le but n'est pas forcément d'améliorer l'état de conservation. On peut penser que l'un des objectifs peut être de conserver au minimum les habitats dans l'état.

De plus, un DOCOB est un document qui nécessite d'être revu, donc au bout de 5 ans il est possible d'identifier de nouvelles actions/mesures.

Jean Paul Bidart (maire d'Ahaxe et éleveur): souligne qu'en tant qu'éleveur il a souscrit une MAEC Gestion pastorale, pour lui, cette mesure permet **une prise de conscience**, sur notamment les conséquences d'une montée tardive en estive ou bien évoquer les opérations d'écobuage. Pour lui, cette MAEC est importante car les éleveurs s'engagent sur 5 ans à transhumer.

Jean Bernard Oillarburu : les MAEC « ouverture, fauche de la fougères » sont-elles possibles sur des terrains privés ?

Emilie CHOMARD : rappelle que 2 MAEC étaient ouvertes cette année sur le site :

- Mesure maintien du milieu ouvert par fauche des fougères et ou ajonc (individuel) « AQ-CIZE-HE 06 »-

fauche traditionnelle

Cette mesure cible :

- ✓ les milieux qui ont été identifiés dans le diagnostic écologique comme dégradés (note de 70)
- ✓ les milieux qui ont une proportion d'espèces sociales supérieure à 20%.

Les habitats HIC concernées sont : 6230-5* Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques, 6210-6 Pelouses calcicoles mésophiles des Pyrénées et du piémont nord-pyrénéen, 4030-1 Landes ibéro-atlantiques thermophiles.

- Mesure lutte contre l'envahissement des fougères par fauche précoce et pâturage (collectif) «AQ-CIZE-HE05» - **fauche précoce + pâturage**

Les HIC concernées sont : 6230-5* Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques, 6210-6 Pelouses calcicoles mésophiles des Pyrénées et du piémont nord-pyrénéen, 4030-1Landes ibéro-atlantiques thermophiles.

Cette mesure cible :

- ✓ les PELOUSES qui ont été identifiées dans le diagnostic écologique comme altérées (note supérieure à 50)
- ✓ les milieux qui ont une proportion d'espèces sociales supérieure à 20%.

Emilie CHOMARD propose que ce type de mesure soit ouvert aux HIC prairies, dans le but de maintenir une mosaïque de milieux.

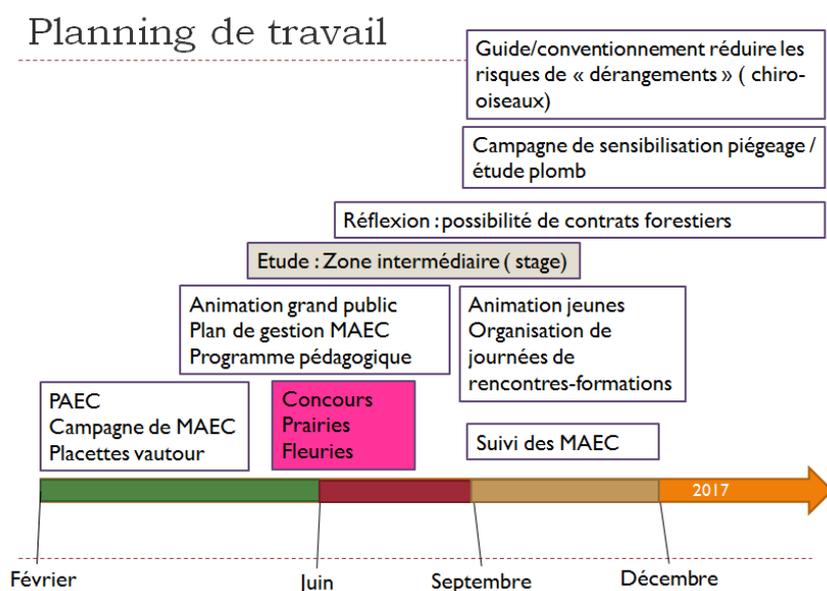
Emilie LABORDE : attire l'attention sur l'objectif de Natura 2000 qui est la conservation et la restauration des HIC. Il faut donc que ce type de mesure soit visé sur les HIC.

Tangi LE MOAL (CEN Aquitaine) insiste sur le fait que la pratique de la fauche précoce est une véritable solution pour limiter la progression de cette espèce et qu'une fauche tardive n'est pas adaptée à tous les milieux.

Emilie LABORDE : Il ne faut pas rester sur les mesures qui maintiennent l'existant, il faut s'interroger sur le périmètre de l'action qui doit répondre à un objectif particulier, que va apporter chaque action ?

Emilie CHOMARD : propose que lors du prochain dépôt du PAEC (soit en 2017) une carte des **zones prioritaires pour la fauche tardive et la fauche précoce** de la fougère soit établie. Car la fougère dégrade les landes et prairies, la fougère contribue à un appauvrissement des milieux, c'est en cela que l'intervention se justifie, il faut donc prioriser les zones d'intervention.

4) PLANNING POUR 2016



Joseph GOYHENEIX, président du comité de pilotage, remercie le travail effectué, en spécifiant qu'il est rassurant de voir autant de personnes autour de la table. Il tient à remercier particulièrement les trois agriculteurs présents, notant par la leur faible représentation, et donc le poids de leur responsabilité.